



Direction des affaires médicales AP-HP



COPS centrale



LIEU

Salle 102 – 1er étage
Siège AP-HP

DATE

Mardi 28 mai 2024
de 15 h à 16 h 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Charte de la permanence des soins et annexes par spécialité travaillées avec les collégiales
- 2 Cartographie par les COPS locales des lignes de gardes ou astreintes surspécialisées (ex : SOS main, trachée, etc.)
- 3 Enquête PDSES
- 4 Télétravail